

## RESTAURANT SCOLAIRE MODALITES D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

### Qui est concerné ?

Sont concernés les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire à Aigrefeuille d'Aunis souhaitant déjeuner à la cantine. L'inscription (ou réinscription) est valable pour une année scolaire.

### Quand et comment s'inscrire ?

Les inscriptions ou réinscriptions au restaurant scolaire se feront en ligne via la plateforme Pirouette

<https://aigrefeuille17.pirouette.app>

**à partir du Lundi 1 juin 2026**

### Documents et informations à préparer avant l'inscription (ou réinscription) :

\*numéro d'allocataire \*attestation d'assurance responsabilité civile/scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 \*attestation de quotient familial \*nom, adresse médecin traitant de l'enfant

### Lors de la réinscription d'un enfant connu sur Pirouette, les familles souhaitant inscrire un nouvel enfant devront :

Se connecter à leur compte Pirouette, cliquer sur « S'inscrire pour l'année 2026-2027 », puis sur "Ajouter un enfant » à l'étape 3. Complétez ensuite les champs demandés pour finaliser l'inscription.

### Les nouvelles familles devront :

Créer un compte Pirouette en cliquant sur « Vous n'avez pas de compte ? » en bas de la page

→ À noter : si vous avez un ancien compte Pirouette « OMAJE » ou « BAMBINS D'AUNIS » ou autres, connectez-vous avec vos identifiants habituels sur le site internet <https://aigrefeuille17.pirouette.app>. Le système reconnaîtra votre profil et vous proposera simplement de le compléter.

→ Si garde alternée : Chaque parent peut créer un compte pour permettre une facturation partagée selon la répartition de la garde de l'enfant entre parents séparés.

### Réservations des repas :

Les repas seront automatiquement réservés en fonction des jours sélectionnés à l'étape « Pré-réserver les jours de repas réguliers » lors de la création du compte famille (**recommandé si l'enfant déjeune régulièrement à la cantine**). Les réservations sont modifiables jusqu'à 10h le jour même via la grille de réservation du portail famille.

### Paiement :

**Privilégiez le prélèvement automatique**, simple et sécurisé (à activer en cliquant sur « Votre compte » après la validation de votre dossier d'inscription)

Autres moyens de paiement :

-En ligne par carte bancaire sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

-En espèces ou par carte bancaire auprès d'un réseau de buralistes partenaires agréés

-Par chèque à l'ordre du Trésor public (à envoyer au centre d'encaissement de Nanterre)

Chaque mois, autour du 20, un avis des sommes à payer vous parviendra.

→ À noter : Vous recevrez un avis des sommes à payer si le montant total par mois excède 15 euros, si ce n'est pas le cas, la somme due sera reportée cumulativement le mois suivant.

### Besoin d'aide ?

Mail : [a.rapet@mairie-aigrefeuille.fr](mailto:a.rapet@mairie-aigrefeuille.fr)

Téléphone : 05 46 27 53 87

Le règlement intérieur de la restauration scolaire est téléchargeable sur votre compte Pirouette ou sur le site internet

<https://www.mairie-aigrefeuille.fr>, onglet jeunesse